

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LINGREVILLE**

### **SÉANCE DU 14 AVRIL 2015**

Présents : Jean-Benoît RAULT (maire), Daniel MARIE, Charlyne BOIS, Denis MARTIN, Claudine BONHOMME (adjoints), Joël FRANCOIS, Lydie LEBLOND, Michel FAUVEL, Nathalie AUGUSTE-LOUIS, Thierry GOURLIN, Rolande FREMIN, Corinne BLANCHAUD, Micheline CAVÉ, Françoise LENOIR arrivée à 20 h.00 (conseillères et conseillers municipaux).

Excusés : Michaële COUROIS (conseillère municipale) qui a donné procuration à Denis MARTIN.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Michel FAUVEL a été désigné secrétaire de séance.

### ***BUDGET LOTISSEMENT « LE CLOS DU ROY »***

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 de Monsieur le maire, en accord avec le compte de gestion du comptable du Trésor public. Compte-tenu du fait que tous les travaux ont été réalisés et que toutes les parcelles ont été vendues, par délibération en date du 12 décembre 2014, le conseil municipal a décidé de clore définitivement ce budget.

Conformément à la délibération susvisée, le déficit de 1.17 € est pris en charge par le budget général de la commune.

### ***BUDGET LOTISSEMENT « LES POMMIERS »***

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 présenté par Monsieur le maire, en accord avec le compte de gestion du comptable du Trésor public. Il n'y a pas d'affectation de résultat dans les budgets lotissements car c'est une comptabilité de stocks.

En fonctionnement, les dépenses (travaux et variations des stocks) sont réalisées pour **640 553.62 €** et les recettes (vente de terrains et variations des stocks) pour **479 675.11 €**, faisant ainsi ressortir un déficit de **160 878.51 €**.

La section d'investissement présente un excédent de **167 801.00 €** dû à des écritures d'ordre relatives aux variations des stocks.

#### **BUDGET PRIMITIF 2015**

Voté à l'unanimité, il s'équilibre à la somme de **161 289.68 €** en section de fonctionnement.

DEPENSES : solde des travaux, déficit 2014 reporté, opérations d'ordre (stocks).

RECETTES : subvention exceptionnelle du budget communal, opérations d'ordre (stocks).

La section d'investissement s'équilibre à **37 572.00 €** uniquement par la prévision du solde des écritures d'ordre.

Le conseil municipal prévoit la clôture de ce budget à l'issue du présent exercice.

## **BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX**

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 de Monsieur le maire, conforme au compte de gestion du comptable du Trésor public. Il fait ressortir un déficit de fonctionnement de **934.73 €** et un excédent net d'investissement de **135 674.66 €**.

Les dépenses de fonctionnement concernent des travaux d'entretien, les primes d'assurance, le remboursement des intérêts des emprunts. Les recettes correspondent à la location des immeubles de la boucherie et du centre de soins, la vente du matériel de la boucherie à l'exploitant en place, et à une subvention du budget général.

Les dépenses d'investissement concernent les travaux du centre de soins le remboursement du capital de l'emprunt pour la boucherie, et les recettes sont principalement constituées par l'encaissement de l'emprunt réalisé pour le centre de soins et une avance du budget général.

### **BUDGET PRIMITIF 2015**

Approuvé à l'unanimité, ce budget est arrêté à la somme de **30 492 €** tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement.

DEPENSES : entretien mobiliers et bâtiments, impôts et taxes, provision pour pertes sur créances irrécouvrables, remboursement des intérêts des emprunts.

RECETTES: location des locaux de la boucherie et du centre de soins, prise en charge du déficit par le budget principal, pris en charge par l'assurance de frais de réparations.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de **34 215 €**.

DEPENSES : travaux, remboursement du capital des emprunts, cautions.

RECETTES excédent 2014 reporté, prime énergétique perçue pour le centre de soins, avance du budget communal, cautions.

## **BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT**

*Arrivée de Mme Françoise LENOIR*

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 présenté par Monsieur le maire, concordant avec le compte de gestion du comptable du Trésor public. À la clôture de l'exercice, il fait ressortir un excédent de fonctionnement de **27 781.29 €** et un déficit d'investissement net de **190 341.77 €**.

En fonctionnement, les principales dépenses sont : la participation au Syndicat de traitement des eaux usées de Montmartin Hauteville Annoville Lingreville, le remboursement des intérêts de la dette, une participation à l'Agence de l'Eau au titre de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte et quelques dépenses d'entretien courant. Les recettes principales sont générées par les redevances assainissement et les taxes de raccordement.

Les dépenses d'investissement sont le remboursement du capital de la dette et les travaux de la tranche de réseaux Route des Longs Bois. Les recettes comprennent le versement d'une subvention et d'une avance par l'Agence de l'eau pour les travaux Route des Longs Bois.

### **BUDGET PRIMITIF 2015**

Voté à l'unanimité, il s'auto-équilibre à la somme de **205 722 €** en section de fonctionnement et à **274 781 €** en section d'investissement.

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES : Électricité, frais de télécommunications, entretien des réseaux, facturation, participations au Syndicat d'assainissement Montmartin Hauteville Annoville Lingreville, intérêts des emprunts, participation à l'Agence de l'Eau au titre de la redevance pour modernisation des réseaux, dotation aux amortissements (opération d'ordre).

RECETTES : Taxes de raccordement, redevance d'assainissement, subvention de l'Agence de l'eau pour frais de fonctionnement dans le cadre du dossier des études domiciliaires pour le raccordements des 21 habitations de la Route des Longs Bois, reprise sur subventions d'investissement (opération d'ordre).

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES : Déficit 2014 reporté, solde des travaux d'extension du réseau Route des Longs Bois, maîtrise d'ouvrage raccordement au réseau d'assainissement de 21 habitations Route des Longs Bois, remboursement du capital des emprunts, reprise sur subventions d'investissement (opération d'ordre).

RECETTES : FCTVA, excédent de fonctionnement capitalisé, subventions Agence de l'Eau et Contrat de Territoire, subvention communale, dotations aux amortissements (opération d'ordre).

### **BUDGET GENERAL**

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 présenté par Monsieur le maire, en conformité avec le compte de gestion du comptable du Trésor public. Il fait ressortir un excédent de fonctionnement de **132 551.13 €** et un déficit net d'investissement de **259 390.49 €**.

#### Détail des réalisations en dépenses d'investissement :

* Dépenses financières (capital emprunts + remboursst cautions)	235 698.61 €
* Acquisition emprise et bornage terrain M. Mauduit	1 338.82 €
* Travaux de voirie	25 985.34 €
* Travaux de bâtiments	1 014.94 €
* Logements de l'Oiselière	5 800.01 €
* Logement centre de soins	53 285.90 €

#### Les principales recettes correspondantes sont les suivantes :

* FCTVA sur travaux 2011 et 2012	170 776.00 €
* Taxe d'Aménagement	18 301.88 €
* Subvention Syndicat d'Électrification éclairage public	10 000.00 €
* Subvention amendes de police du CG50	6 144.00 €

#### **BUDGET PRIMITIF 2015**

Le budget présenté par la commission des finances s'équilibre à **1 039 369.17 €** en section de fonctionnement et à **835 632 €** en investissement.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
----------------------------------

**DEPENSES**

<b>Charges à caractère général</b>	<b>225 950.00 €</b>
Eau, électricité, télécommunications et affranchissement, combustibles, carburants, alimentation, fournitures administratives, fournitures scolaires, acquisition de petit matériel et autres fournitures, travaux d'entretien ( bâtiments, voirie et matériel), primes d'assurances, honoraires, fêtes et cérémonies, frais de déplacements, frais bulletin municipal, taxes foncières	
<b>Charges de personnel</b>	<b>310 638.00 €</b>
Rémunération du personnel titulaire et du personnel appelé en remplacement, cotisations URSSAF, retraite et mutuelle, cotisations au centre de gestion du personnel.	
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>71 022.00 €</b>
Déficit des budgets annexes, indemnités des élus, cotisations retraite des élus, subventions aux associations communales, subvention au CCAS, participation charges intercommunales.	
<b>Charges financières</b>	<b>24 675.00 €</b>
Remboursement des intérêts d'emprunts.	
<b>Frais exceptionnels</b>	<b>304 341.17 €</b>
Subvention exceptionnelle au lotissement Les Pommiers, titres annulés sur exercices antérieurs, fonds de roulement	
<b>Atténuation de produits</b>	<b>61 197.00 €</b>
Reversement d'une partie des produits reçus au titre des contributions directes (dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale)	
<b>Dépenses imprévues</b>	<b>2 000.00 €</b>
<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>518.00 €</b>
<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>39 028.00 €</b>

**RECETTES**

<b>Atténuation de charges</b>	<b>25 238.00 €</b>
Remboursement de rémunération (par l'assurance pour le personnel communal en cas d'arrêt de travail), remboursement de charges sociales	
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>44 470.00 €</b>
Concessions cimetière, cantine, garderie, recouvrement frais de chauffage, redevance d'occupation du domaine public (Edf – France Telecom)	
<b>Impôts et taxes</b>	<b>290 775.00 €</b>
Contributions directes, taxe additionnelle aux droits de mutation, fonds de péréquation RFCI, droits de place	
<b>Dotations de l'État</b>	<b>279 002.00 €</b>
Dotation Globale de Fonctionnement, dotation de solidarité rurale, remboursement par les communes des frais de fonctionnement de l'école, dotations de compensation de l'État, fonds départemental de la Taxe Professionnelle, fonds d'amorçage (réforme des rythmes scolaires)	
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>86 778.17 €</b>
Produits des locations (logements + salle communale + gîte presbytère)	
<b>Produits financiers</b>	<b>30.00 €</b>
Produits des participations bancaires	
<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>313 076.00 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
---------------------------------

	<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>
Remboursement capital des emprunts	70 005 €	
Dépenses imprévues	1 000 €	

Dépôts et cautionnement	7 000 €	7 000 €
Subvention d'investissement au budget « locaux commerciaux »	2 553 €	
Subvention d'équipement au budget assainissement	3 255 €	
Acquisition terrains (réserve foncière)	64 922 €	
Bornage division parcelle rue Fontaine Ronde	900 €	
Mise à jour classement de la voirie	4 320 €	
Éclairage boulodrome	11 800 €	
Extension réseau Basse Tension	13 760 €	
Taxe d'Aménagement		15 000 €
Vente de terrains (zone 1AUt)		455 070 €
Vente maison 9 rue Fontaine Ronde		92 600 €
Participation Voies et Réseaux (PVR)		1 382 €
Fonds de Compensation TVA		10 742 €
Prélèvement sur recettes de fonctionnement		39 028 €
Excédent de fonctionnement capitalisé		164 634 €
Travaux de voirie - 34	126 307 €	
Travaux de bâtiments - 38	140 000 €	DETR 29 984 € Contrat territoire 19 321 €
Acquisition de matériel - 39	6 175 €	
Gîte - 56	5 000 €	
Cimetière – 70	30 000 €	
Logement centre de soins – 72		Prime énergétique 353 €
Aménagement du Hameau Labour – 74	184 000 €	
Déficit d'investissement 2014 reporté	164 635 €	
Opérations d'ordre de transfert entre sections		518 €
<b>TOTAL</b>	<b>835 632 €</b>	<b>835 632 €</b>

Madame Corinne BLANCHAUD souhaite savoir pourquoi 100 000 € sont réservés pour l'aménagement de la route de la Roncette dans le programme d'investissement voirie.

Monsieur le maire répond que l'aménagement de cette voie très détériorée, qui traverse la zone artisanale, est prévu de longue date. La collectivité devait attendre que les travaux

d'extension du réseau d'assainissement soient réalisés avant de les mettre en œuvre afin que la voie ne soit pas abîmée par le creusement des tranchées. À terme, cette voie permettra d'améliorer la sécurité routière pour l'ensemble des personnes amenées à se rendre dans le village du hameau labour, et dans la zone artisanale qui s'y trouve.

Madame Corinne BLANCHAUD rappelle qu'elle s'oppose à la création du projet d'un parc de détente et de loisirs tel que présenté par M. MICHIGAN, du fait des nuisances qu'il risque d'engendrer pour les riverains, la préservation de l'environnement (site classé du havre de la Vanlée trop et terres agricoles grignotées), et la sécurité routière avec une prévision de 250 véhicules/jour. Elle ne croit pas en la promesse de création d'une trentaine d'emplois à terme.

*Au terme du débat qui s'ensuit, Monsieur le maire propose un vote à bulletin secret pour l'adoption du budget général 2015. La proposition est acceptée et à l'issue du dépouillement, le budget général est accepté par 14 voix contre 01.*

### TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2015

*Considérant l'augmentation des bases d'imposition prévisionnelles 2015, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas majorer les taxes locales et de reconduire les taux suivants :*

	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux	Produit correspondant
TAXE D'HABITATION	1 181 000	12.60 %	148 806 €
FONCIER BATI	740 600	11.83 %	87613 €
FONCIER NON BATI	81 000	35.74 %	28 949 €
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	63 800	11.19 %	7 139 €
<b>TOTAL</b>			<b>272 507 €</b>

### PRISE EN CHARGE EXCEPTIONNELLE D'UNE DÉPENSE SUR LE BUDGET GÉNÉRAL

Rapporteur : Jean-Benoît RAULT - maire

En 2013, sur le budget du lotissement du « Clos du Roy », une dépense d'un montant de 105.37 €, correspondant à la retenue de garantie pour des travaux effectués par la Sarl CHEMINANT pour la somme totale de 2 107.35 € TTC, n'a pas été mandatée.

Le budget précité étant clos, il est demandé à l'assemblée l'autorisation de prendre exceptionnellement en charge sur le budget général la somme de 105.37 €.

Vu l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,  
Entendu l'exposé du rapporteur,

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de prendre exceptionnellement en charge sur le budget général la somme de 105.37 € correspondant à la retenue de garantie due à la Sarl CHEMINANT.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé les membres présents.